



Des syndicats et des ONG interpellent le président de la République sur la directive sur le "secret des affaires"

Lucy Bateman, AEF Groupe, Dépêche n°511854, Paris, 04.12.2015

Trente syndicats et ONG ont adressé une lettre ouverte au président de la République lui demandant de "stopper les menaces contre la transparence et la démocratie" contenues dans la proposition de directive européenne sur le secret des affaires, actuellement en débat, qu'ils jugent "dangereuse". "Ce projet de directive menace les droits fondamentaux et fait primer le droit des multinationales sur les intérêts sociaux, environnementaux et démocratiques", peut-on lire dans la lettre datée du 2 décembre 2015. Les signataires estiment que le texte risque de "limiter la mobilité des salariés" et rogner sur les droits syndicaux. Ce projet de directive devrait être soumis aux députés européens en séance plénière le 8 mars 2016.

Selon les ONG et les syndicats signataires de la lettre ouverte sur la directive sur le secret des affaires, le projet propose une définition du secret des affaires "large et floue", englobant "l'intégralité des informations confidentielles" et ne propose "aucune exception générale" pour les journalistes, les organisations de la société civile ou les lanceurs d'alerte. Dans sa version amendée par la commission des Affaires juridiques, qui sera examinée en séance plénière, la directive prévoit toutefois des exceptions au principe du secret des affaires. Elles portent en particulier sur l'"usage légitime du droit à la liberté d'expression et d'information", sur les révélations "d'une faute, d'une malversation, d'une fraude ou d'une activité illégale, à condition que le défendeur ait agi dans l'intérêt public", ou encore sur la "divulgateion du secret d'affaires par des travailleurs à leurs représentants dans le cadre de l'exercice légitime de leur fonction".

Intérêt général supérieur du public

« Les fameuses données à caractère commercial » qui seraient protégées par le secret des affaires, et dont la divulgation serait passible de sanctions pénales, « relèvent très souvent de l'intérêt général supérieur pour le public », estime le collectif, citant le scandale Luxleaks et les données relatives à la santé publique, à celle des consommateurs ou à l'environnement.

La lettre interpelle également sur la "grave remise en cause de l'égalité devant la loi" que constitue, selon les ONG, la "restriction de l'accès au dossier ou aux audiences avant, pendant et après l'action en justice".

Le collectif regrette par ailleurs que les "multiples réserves" déjà émises n'aient pas été "entendues". Quarante-vingts ONG et organisations syndicales européennes, dont les huit syndicats français, avaient en effet lancé un appel commun en avril dans plusieurs journaux européens pour exprimer leurs craintes. La commission des Affaires juridiques du Parlement européen avait commencé l'examen du texte quelques jours plus tard. □